



Communauté d'Agglomération
d'Hénin Carvin
Direction Générale des services techniques
242, boulevard Albert Schweitzer
BP 129
62253 Hénin Beaumont cedex

Affaire suivie par Marie BRICLOT

+ mail Marie.briclot@agglo-henin-carvin.fr

Lille, le 28 Août 2023

N/Réf. : 209/23.– EF
Objet : PC LD 2 n° 62 274 23 00001
Réseau eau potable

Madame, Monsieur,

La Ville de Dourges nous a fait suivre l'avis établi en date du 17 mai 2023 dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire du bâtiment LD 2 Voie de la Motte à Dourges (PC 062 274 23 000001).

Dans cet avis, vous indiquez ne pas pouvoir émettre un avis favorable sur cette demande de permis au motif que la capacité du réseau d'adduction en eau potable serait insuffisante (problème de débit et de pression).

Vous indiquez par ailleurs ne pas avoir connaissance des futurs besoins en eau du bâtiment et invitez le pétitionnaire à prendre contact avec le service exploitation des réseaux afin de bâtir un projet qui corresponde aux attentes communautaires.

Les besoins en eau potable évalués pour ce projet sont décrits en pages 113 et 114 de l'étude d'impact. (pièce jointe)

Ce document indique que les besoins en eau seront limités aux besoins sanitaires (WC, lavabos et douches).

Il est envisagé la présence de 450 personnes sur site.

Sur la base d'un ratio de 30 litres par salarié, la consommation d'eau potable est donc estimée à 13.500 litres par jour.

Il est noter que l'alimentation des chasses d'eau des sanitaires sera assurée en partie par la réutilisation d'eaux pluviales de toiture, au moyen de 4 cuves de 75 m³, ce qui réduira très sensiblement la consommation réelle par rapport à cette estimation.

Par ailleurs, nous avons pris contact avec VEOLIA, exploitant du réseau d'eau potable afin de disposer des informations nécessaires à la compréhension du phénomène.

Ce dernier a réalisé des mesures et essais sur le réseau existant entre le 23 et le 29 juin 2023.

Les conclusions de ces essais montrent qu'il n'y a aucun problème d'adduction en eau potable dans la zone LD, bénéficiant d'une cuve tampon de 40 m³ et d'un surpresseur, ce que confirment d'ailleurs les utilisateurs de cette zone LD.

Ces essais mettent en évidence des pointes de consommation dans la zone LC, pouvant occasionner à certaines heures de la journée un débit faible, ce dont s'est fait l'écho l'exploitant TIP.

Cette situation pourrait s'expliquer par la nature des usages dans le parking poids lourds sécurisé où une grande majorité des chauffeurs prend sa douche dans un même créneau horaire le matin et en fin de journée.

Lors de la vente du terrain pour la réalisation de ce parking en 2018, le cahier des charges de cession de terrains faisait état d'un débit d'eau potable garanti de 10 m³/heure.

Courant 2022, le parking poids lourds a été agrandi pour passer de 150 à 220 places PL et le bâtiment accueil chauffeur a été étendu notamment pour la création de sanitaires et 17 douches supplémentaires. (PC 062 274 21 00037).

Aussi, cette situation tendue à certaines heures de la journée doit être résolue à l'intérieur du lot privé, par la mise en place d'une cuve tampon, comme nous l'avions suggéré au promoteur du parking.

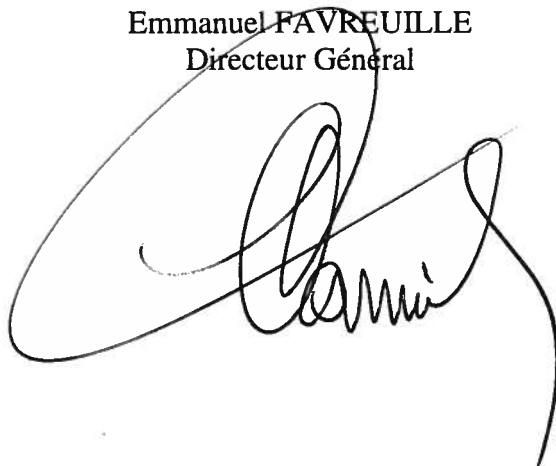
Ces éléments de réponse doivent vous permettre de formuler désormais un avis favorable sur la demande de permis de construire du bâtiment LD 2,

Nous restons à votre disposition pour évoquer les mesures éventuelles d'amélioration du réseau d'eau potable dans la zone LC, qui doivent à notre sens être réglées par le propriétaire du parking poids lourds sécurisé.

Dans l'attente, Je vous prie de recevoir mes cordiales salutations.

Emmanuel FAVREUILLE
Directeur Général

PJ : extrait étude d'impact (pages 114 et 115)
: mesures et essais réalisés par Véolia



VI.1.3.2 Effets permanents et mesures associées

Pour rappel, le site ne présente aucune problématique concernant la qualité des sols.

Le sol des aires et des locaux de stockage ou de manipulation des matières dangereuses ou susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol sera incombustible et équipé de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage et les matières répandues accidentellement.

Tout stockage de matières liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol sera associé à une capacité de rétention interne ou externe dont le volume est défini réglementairement.

En outre, la voirie engins sera imperméabilisée évitant ainsi toute contamination des sols (perte de confinement de produits dangereux).

La pollution par ruissellement des eaux météorites est traitée dans un chapitre spécifique.

VI.1.4 Conclusion concernant l'impact sur le sol, sous-sol et eaux souterraines

Le risque de pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines sera réduit en raison de :

- Les voiries et aires de stationnement sont imperméabilisées,
- Dalle étanche au de l'entrepôt ;
- Bac de rétention des produits stockés sur le site
- Séparateur hydrocarbure avant rejet dans le réseau communal suivant les effluents ;
- Les déchets sont stockés dans des contenants adaptés et sur rétention le cas échéant.
- Des produits absorbants sont utilisés par le personnel afin de limiter le risque de pollution en cas de déversement accidentel,

En conclusion, compte tenu des mesures compensatoires mises en place, l'impact du site sur le sol et le sous-sol restera faible.

VI.1.5 Effets sur l'eau

VI.1.5.1 Effets temporaires et mesures associées

En phase travaux, le fonctionnement du chantier entrainera une consommation de la ressource en eau potable dédiée aux besoins domestiques et à l'entretien des engins de chantier. Les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales seront observés. Les rejets d'eaux usées concerneront les eaux sanitaires de chantier.

Le rejet des eaux usées et eaux pluviales se fera dans le réseau séparatif. Des raccords seront installés en phase chantier pour les eaux usées et les eaux pluviales conformément aux exigences du réseau

d'assainissement. Tout rejet dans le milieu naturel de produit polluant sera formellement interdit et le rejet d'effluents liquides non traités sera strictement prohibé.

A ce stade du projet les rejets en eaux pluviales sont difficilement quantifiables.

Mesures mises en place

La consommation d'eau durant la phase des travaux restera limitée.

Une maîtrise correcte de cette ressource permettra d'éviter sa surconsommation et son gaspillage. Ainsi, afin d'éviter et de limiter l'impact sur le prélèvement de la ressource, les mesures suivantes seront mises en place sur le chantier :

- Les consommations d'eau servant à alimenter le chantier seront surveillées à l'aide d'un dispositif de comptage et de suivi des consommations ;
- Des affichettes environnement incitant à ne pas gaspiller la ressource en eau potable seront affichées dans les vestiaires.

VI.1.5.2 Effets permanents et mesures associées

De par sa vocation, les plateformes logistiques ne seront pas de gros consommateur d'eau.

L'entrepôt sera alimenté exclusivement en eau de ville et sera raccordé au réseau d'eau potable de la ZAC.

Sur le site, l'eau est utilisée pour les besoins sanitaire (WC, lavabo, douche). Il est prévu la présence d'environ 450 personnes sur site. La consommation d'eau potable est estimée à 13 500 litres par jour environ (ratio de 30 l/j/salarié).

Aucun prélèvement dans les eaux souterraines ne sera réalisé par l'exploitant. Les utilisations de l'eau seront les suivants :

- les besoins sanitaires et en eau potable.
- le lavage éventuel de l'entrepôt.

La consommation dépendra du matériel utilisé (auto-laveuse) et des fréquences de lavage. Une cuve de récupération d'eau pluviale sera installée pour cet usage. Les consommations d'eau seront réduites à ce niveau.

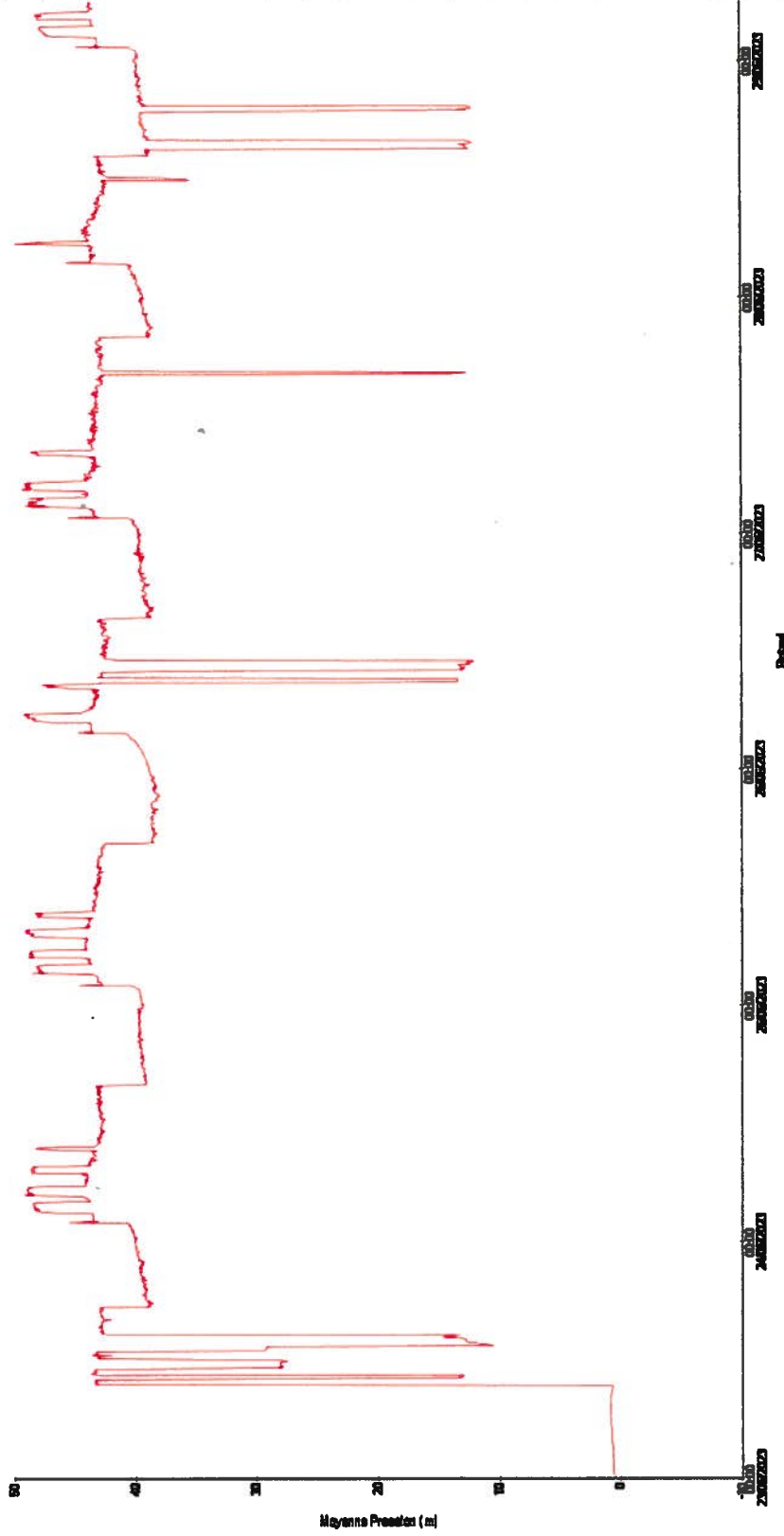
- le réseau incendie :

Remplissage initial des cuves sprinklers.

Essais périodiques des RIA et poteaux incendies privatifs : quelques m³.

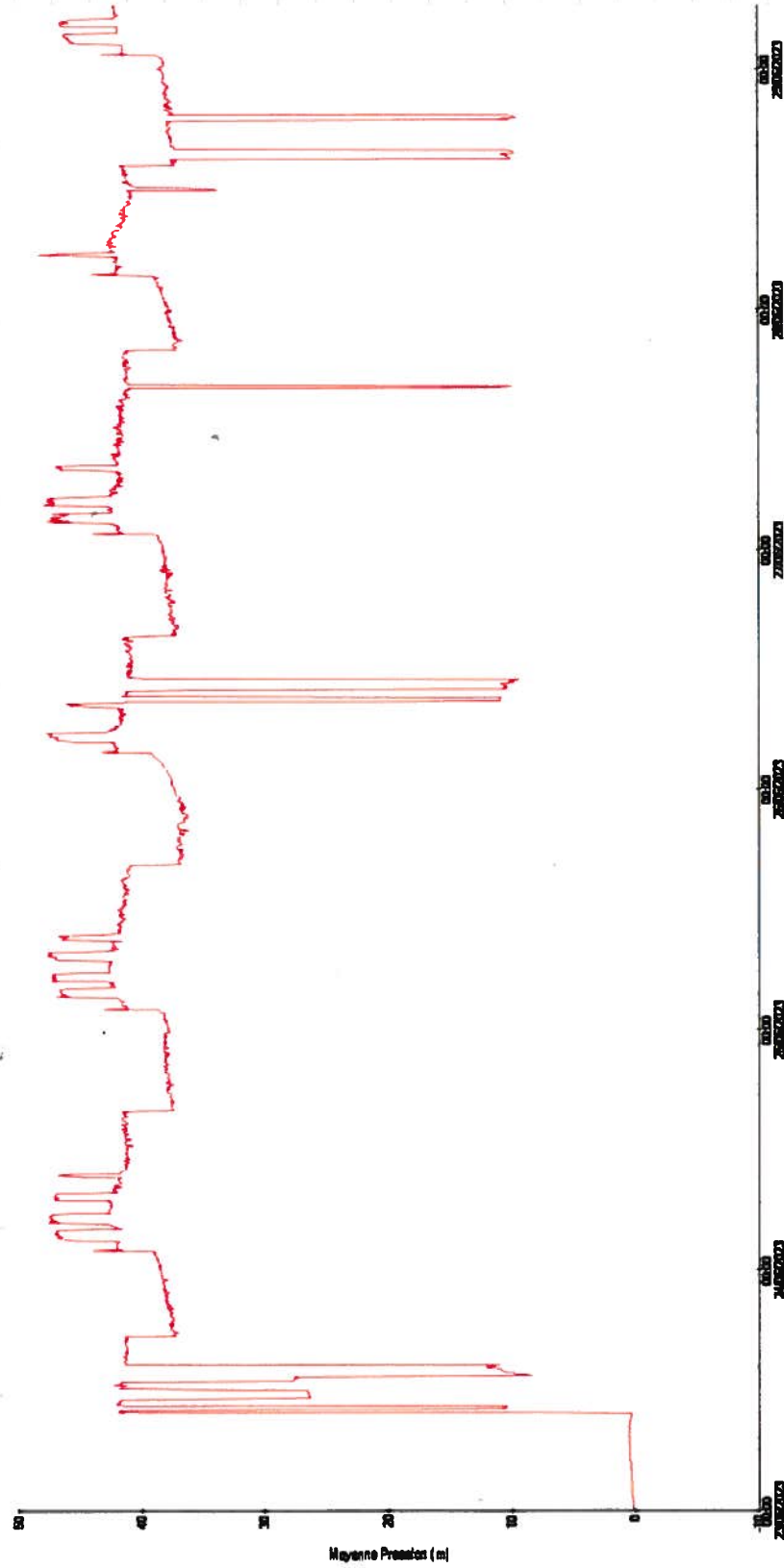
Enregistrement 1

Mesure de pression réalisée sur le branchement de Geodis. Cé réseau est gravitaire et on constate une très forte baisse de la pression chaque jour de la semaine (hors week end) avec une valeur de l'ordre de 1 bar



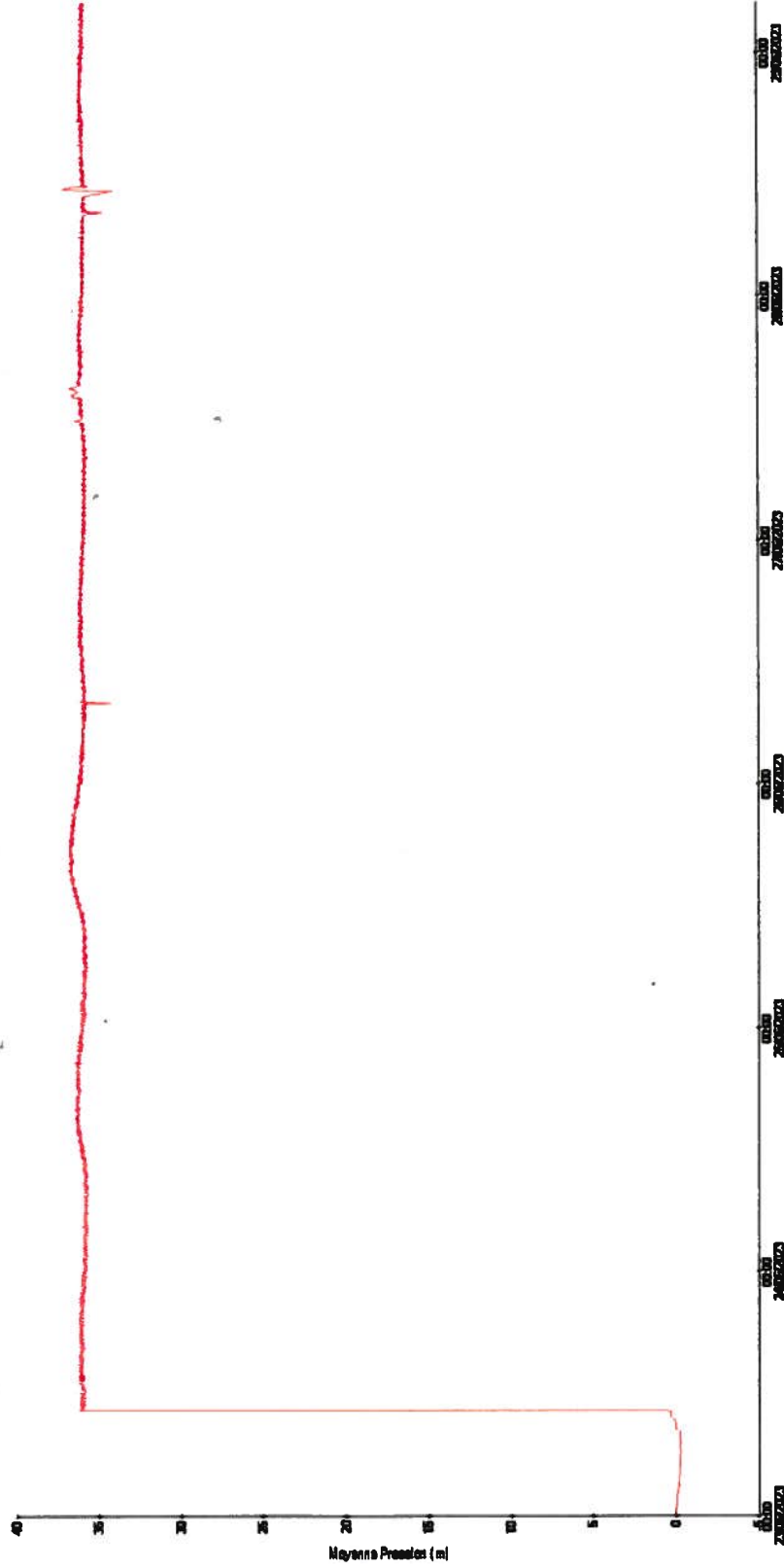
Enregistrement 2

Mesure de pression réalisée sur le branchement de TIP. Ce réseau est gravitaire et on constate une très forte baisse de la pression chaque jour de la semaine (hors week end) avec une valeur de l'ordre de 1 bar



Enregistrement 3

Mesure de pression réalisée en extrémité de la voie de la Motte. Ce réseau est un réseau surpressé, et on constate un maintien de la pression grâce au fonctionnement du surpresseur AEP en place jusque 15 m³/h



Essai complémentaire

Dans la matinée du lundi 26 juin, nous avons réalisé une campagne de mesure de débit pression à l'extrémité du réseau d'eau potable situé allée des Bosquets, jusque 15m³/h, le supresseur délivre une pression de 2,5 bars.

Pression en mètres	Débit en m ³ /h
36	0
30	11
20	18
20	20
15	24
15	25
10	28
10	31
5	34
0	42

